

Ouffet, le 03 septembre 2012

**PCDR d'OUFFET.**  
**Procès verbal de la réunion**  
**de la CLDR en date du 20 juin 2012 à 20 H 00'**

**Présents:**

REPRESENTATION	EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Géographique OUFFET WARZEE ELLEMELLE	MARCHAL Martine <del>VAN SULL Philippe</del> DEGOTTE Lucienne (excusée)	JANSSEN Paulette <del>LEDOPPE Anne</del> GROSFILS Francis
Politique EC EC EC OPA	GIELEN Marc LARDOT Renée WAUTELET Paul <del>JADIN Benoît</del>	<del>MAILLEUX Caroline (excusée)</del> <del>SERVAIS Emilio (excusée)</del> <del>FROIDBISE Francis (excusé)</del> <del>ROBERT Tony</del>
Groupe d'âge 30 ans 30-50 ans + 50 ans	<del>TAENS Guillaume</del> GILON Corinne <del>THIRION Jean-Claude (excusé)</del>	<del>MAROTTA Justine</del> D'HEUR Astrid DEFRERE Marcel
Associatif et autres	TRINE Jean-Marie <del>DEFÉCHEREUX Marie-Louise (excusée)</del> <del>KALBUSCH Xavier</del> SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine LEGRAND Jean-Pierre SCHLÖSSER JP	RUTHY Philippe <del>WALHIN Freddy (Excusé)</del>  LIZEN Jean-Marie <del>GODBILLE Géraldino (excusée)</del> WAUTELET Fanny BAUDOIN Joseph  <del>MONFORT Nathalie</del>

Président : Marc GIELEN, Bourgmestre  
 Pour le SPW (DGO3) : Françoise RAHIER  
 Pour le GREOA : Marie-Françoise GILIS ; Benoît HOUBEAU  
 Secrétaire: Henri LABORY, Secrétaire communal.

NB : un nom biffé signifie que la personne est absente.

**Déroulement de la réunion**

Le PV de la réunion du 29 février 2012 est approuvé.

**Avis de la CRAT**

Monsieur Gielen informe les membres que le dossier a été présenté en Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) le 2 mai 2012. Monsieur Gielen, Madame Lardot, Monsieur Van Sull et le GREOA étaient présents. La CRAT a remis un avis favorable pour 5 ans. Le dossier est maintenant en attente de l'approbation par le Gouvernement wallon. Il devrait être approuvé avant la fin de l'année.

Monsieur Gielen procède à la lecture de l'avis de la CRAT (en pièce jointe)

**Groupe de Travail Chemin**

Monsieur Grosfils explique la méthode de travail du Groupe de Travail « Chemins ». Il explique qu'ils travaillent sur les promenades de l'entité. Il présente l'état d'avancement de leur travail.

Divers

Monsieur Gielen informe les membres de la modification du taux de subvention des projets en développement rural. Le taux reste de 80% (60% pour les espaces publics) jusqu'au montant de 500.000 € et un taux de 50 % est appliqué pour le montant qui dépasse le montant de 500.000 €.

Il faudra étudier les possibilités de subsides complémentaires. Il faudra également mener une réflexion pour diminuer le coût des projets. Il indique également qu'il est possible au besoin de revoir les priorités dans les fiches.

Fin des débats à 21H00'.

Rédigé à Ouffet le 03 septembre 2012  
Henri LABORY, Secrétaire de la CLDR.